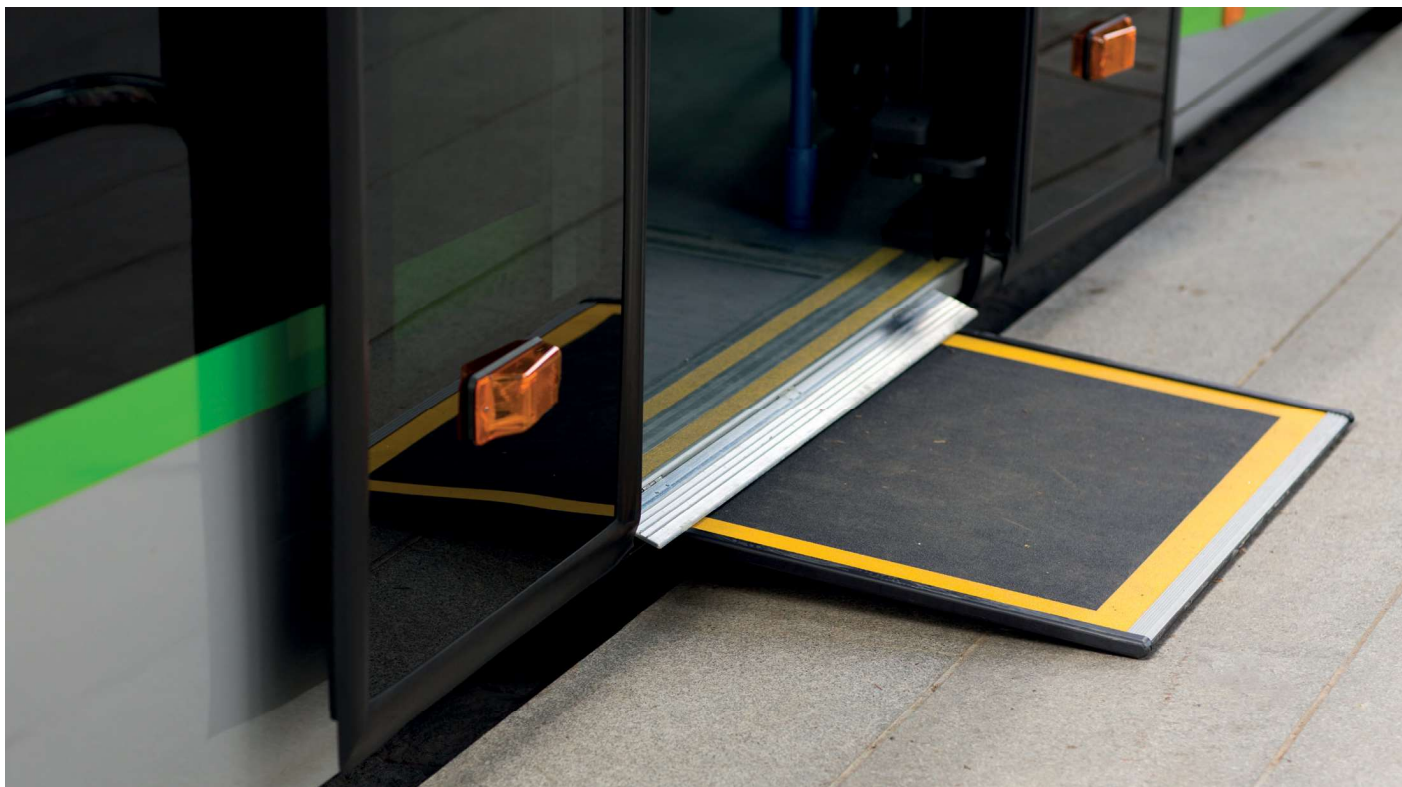


FAIRE DU TRANSPORT UN ALLIÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES



Les pouvoirs publics, avec la collaboration des différents opérateurs, multiplient les initiatives pour rendre le transport public plus accessible aux personnes à mobilité réduite. Si ce public dispose déjà de nombreux moyens de déplacement adaptés au Luxembourg, des nouveautés sont régulièrement ajoutées aux dispositifs existants afin d'améliorer encore l'offre et, bientôt, de la rendre entièrement gratuite.

TEXTE: QUENTIN DEUXANT

Permettre aux personnes souffrant d'un handicap qui réduit leur mobilité de se déplacer comme bon leur semble est une condition indispensable à leur inclusion dans la société. Pour y parvenir, les transports publics ont un rôle fondamental à jouer. Bien conscient de l'importance du sujet, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics a, depuis de nombreuses années, mis en place différentes mesures pour faciliter l'accès aux transports publics des personnes à mobilité réduite (PMR). « Nous faisons en sorte que chaque bus, chaque train et chaque gare soit accessible à ce public, explique Annick Trmata, Adjointe au chargé de direction de la division Transports publics du ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Dans le nouveau plan de réorganisation du réseau RGTR, annoncé en septembre dernier, le critère d'accessibilité aux PMR est un élément qui pèse beaucoup dans le choix de l'opérateur retenu pour les différentes lignes. »

FACILITER L'ACCÈS ET LE TRAJET

Parmi les adaptations permettant de faciliter l'accès aux moyens de transport public, on peut relever les bus « low entry », qui ne présentent pas de marche à l'avant et permettent ainsi aux PMR d'entrer facilement dans le bus. « Dans le nord du pays, notamment, certains bus RGTR disposent encore de marches à l'avant. Mais ceux-ci sont alors équipés d'une rampe qui permet aux PMR d'accéder au bus, précise Annick Trmata. Il faut toutefois relever les problèmes que nous pouvons rencontrer par rapport à l'aménagement de certains quais d'embarquement, qui n'est pas une compétence de notre ministère, mais bien des communes. Nous leur avons écrit des recommandations, mais nous n'avons pas les moyens de leur imposer quoi que ce soit à ce niveau. »

Pour garantir la mobilité des PMR, il ne suffit toutefois pas de leur permettre d'entrer dans un bus. La préparation du trajet

doit également être facilitée, tout comme le trajet lui-même. Le Verkéiersverbond, établissement public chargé de sensibiliser le public par rapport à la mobilité, mais aussi de lui garantir un confort maximal, a beaucoup réfléchi sur le sujet. « De nombreux projets ont été lancés, et notamment 'm-live', indique Gilles Dostert, Directeur général du Verkéiersverbond. Ce projet télématique vise d'abord à obtenir, en temps réel, les informations sur la position des bus et les éventuels problèmes qu'ils rencontrent afin de permettre aux autres bus et aux clients d'adapter rapidement leurs trajets. Nous en avons également profité pour équiper les bus de supports acoustiques et visuels qui permettent aux personnes sourdes ou malvoyantes de se repérer dans leur trajet. » Notons que le site web du Verkéiersverbond, sur lequel il est possible de planifier son trajet, a également été adapté pour répondre à la directive européenne sur l'accessibilité de tous au web, notamment les personnes sourdes ou malentendantes.

LES MULTIPLES FACES DU HANDICAP

C'est que le handicap peut prendre plusieurs formes, et restreindre la mobilité de nombreuses façons. Il peut être moteur, visuel, acoustique ou même mental. Les transports publics doivent donc apporter des réponses variées aux difficultés tout aussi diverses rencontrées par ces publics. « Nous avons pu compter sur les conseils de différents experts, notamment ceux d'Adapth, le Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments,

« DANS LE NOUVEAU PLAN DE RÉORGANISATION DU RÉSEAU RGTR (...) LE CRITÈRE D'ACCESSIBILITÉ AUX PMR EST UN ÉLÉMENT QUI PÈSE BEAUCOUP DANS LE CHOIX DE L'OPÉRATEUR RETENU POUR LES DIFFÉRENTES LIGNES »

poursuit Gilles Dostert. De ces échanges sont ressorties d'autres propositions, notamment la mise en place d'affichages mieux adaptés dans les arrêts de bus, pour les personnes souffrant d'un handicap mental. Aujourd'hui, les trajets sont affichés plus clairement, avec l'ensemble des arrêts et non plus seulement l'arrivée et le départ. Un code couleur spécifique a aussi été adopté pour chaque ligne. Toutefois, il est difficile d'avoir une solution pour tous les handicaps. Sans compter qu'un touriste ou une personne avec un lourd bagage peut aussi être considéré comme une PMR... »

Certains handicaps peuvent toutefois être pris en charge plus aisément que d'autres. « Une infrastructure adaptée peut facilement résoudre les problèmes rencontrés par les personnes porteuses d'un handicap physique, explique Annick Trmata. Par contre, c'est plus complexe pour des personnes souffrant d'un handicap mental. Nous avons alors besoin d'un accompagnement qui nécessite des moyens humains. Des pistes existent, notamment suite à la gratuité des transports publics qui sera effective en mars 2020. Les CFL pensent ainsi donner aux contrôleurs de

train, dont le travail de contrôle disparaîtra, un rôle d'accompagnement de ces personnes. »

GRATUITÉ DES SOLUTIONS « ON DEMAND »

Au-delà des bus réguliers, on trouve également un service à la demande : les bus « Adapto ». Cette formule permet aux personnes à mobilité réduite d'appeler un bus adapté pour des déplacements occasionnels. Il s'agit d'une offre conçue pour les personnes qui ne sont pas capables d'emprunter les transports en commun traditionnels, même lorsque ceux-ci sont adaptés. Il y a quelques mois, suite à l'annonce de la gratuité des transports publics à partir de mars 2020, des voix s'étaient élevées pour dénoncer le fait que les bus Adapto ne soient pas, eux aussi, gratuits. Finalement, le gouvernement a changé son fusil d'épaule et le service Adapto sera également gratuit. Il sera toutefois réformé. « La réservation passera à présent par une centrale qui choisira l'opérateur. Cela nous fait craindre de perdre ce lien de proximité qui existait entre les bénéficiaires et certains chauffeurs auxquels ils étaient habitués », regrette Tom Stephany, Directeur des Autobus Stephany.